



BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

DECISION N°079/2014/BVG

PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS DE LA PHASE ECRITE DU RECRUTEMENT DE SIX (6) VERIFICATEURS POUR LE COMPTE DU BUREAU DU VERIFICATEUR GENERAL

Le Vérificateur Général

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°2012-009 du 8 février 2012 abrogeant et remplaçant la Loi 03-030 du 25 août 2003 instituant le Vérificateur Général ;
- Vu le Décret n°2011-156/P-RM du 30 mars 2011 portant nomination du Vérificateur Général ;
- Vu la Décision n°009/2012/BVG du 03 janvier 2012 portant création de la Direction des Pratiques Professionnelles du Bureau du Vérificateur Général ;
- Vu la Décision n°010/2012/BVG du 03 janvier 2012 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction des Pratiques Professionnelles du Bureau du Vérificateur Général ;
- Vu la Décision n°007/2013/BVG du 14 janvier 2013 fixant l'Organigramme du Bureau du Vérificateur Général ;
- Vu la Décision n° 082/2013/BVG du 18 avril 2013 portant mise en place d'une Sous-commission de recrutement pour la phase de dépouillement des dossiers de six Vérificateurs ;
- Vu la Décision n°175/2013/BVG du 15 août 2013, portant modalités de mise en œuvre de la phase écrite du recrutement de six (6) Vérificateurs pour le compte du Vérificateur Général ;
- Vu la Décision n°058/2014/BVG du 27 mars 2014 portant mise en place d'une Sous-commission chargée de l'agrégation des notes des épreuves écrites pour le recrutement de six (6) Vérificateurs ;
- Vu les termes de référence du recrutement de six (6) Vérificateurs en date du 11 mars 2013 ;
- Vu l'avis de recrutement de six (6) Vérificateurs en date du 11 mars 2013 ;
- Vu le rapport de la Sous-commission sur les résultats du test écrit pour le recrutement de six (6) Vérificateurs en date du 28 mars 2014 ;
- Vu le compte rendu du 7 avril 2014 relatif à la rencontre du Vérificateur Général avec les membres de la Sous-commission chargée de l'agrégation des notes des épreuves écrites pour le recrutement de six (6) Vérificateurs ;

Vu les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont déclarés admissibles, à la phase interview du test de recrutement de six (6) Vérificateurs pour le compte du Bureau du Vérificateur, les candidats dont les noms suivent :

- M. Adama DIALLO ;
- M. Issouf NIARE ;
- Mme Meyan Diatigui DIARRA ;
- M. Lassine KAMATE ;
- M. Cheick Oumar SOUMANO ;
- M. Mamadou Hamidou TOUNKARA ;
- M. Kounadia DEMBELE ;
- M. Issiaka SIDIBE ;
- M. Seydou KEITA ;
- M. Lassana Abdou KEITA.

Article 2 : La présente décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera communiquée partout où besoin sera.

Bamako, le 14 avril 2014

Le Vérificateur Général

Amadou Ousmane TOURE
Officier de l'Ordre National



Ampliations :

- Original.....1
- SG-SEGAL.....1
- BRH1
- Archives. 1 /4